

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-66

**Objet : Demande d'aide financière au Département de
l'Ardèche pour la programmation événementielle 2024**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

À l'occasion de la programmation événementielle 2024, des animations auront lieu sur la commune de la Voulte-sur-Rhône tel qu'un marché nocturne prévu le 6 août avec ses exposants de produits régionaux et d'objets artisanaux, un concert de musique dans la cour du château le 30 août ainsi que le marché de Noël les 7 et 8 décembre.

Le coût total prévisionnel de ces animations s'élève à 20 000,00 € TTC.

La commune mettra en valeur son bourg castral, la cour du château, le long du Rhône, le patrimoine tant communal que départemental. Sur tous ses supports de communication concernant ces manifestations festives, la commune a apposé le logo du département d'Ardèche.

Compte tenu de la portée départementale de cette journée, la commune de la Voulte-sur-Rhône sollicite du Département d'Ardèche une aide financière d'un montant de 6 000,00 €.

DECIDE

- **DE SIGNER** la demande d'aide financière auprès du Département d'Ardèche pour un montant de 6 000,00 € ;

À la Voulte sur Rhône, le 05/07/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).